

# Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – CS 30002 – 62452 – BAPAUME CEDEX

## Délibération 2019-150 du 10 décembre 2019

L'an deux mil dix-neuf, le mardi 10 décembre à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Isabelle de Hainaut à BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été régulièrement faite le 2 décembre 2019 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés : Mmes J. LECERF, C. MEGRET, D. LEVESQUE, V. THIEBAUT, G. WATSON, V. HERMANT, N. BOUBET, F. LETURCQ, M. GORGUET, Fr. DEHON.

MM. J.F. LALY, B. DOBOEUF, L. GABRELLE, Ph. GORGUET, B. BRONNIART, J.C. CODEVELLE, J.C. MAYEUX, P. COLLE, G. ALEXANDRE, P. VISENTIN, J.N. MENAGE, F. SELLIER, E BURDIAC, M. FLAHAUT, L. ANTINORI, J.L. TABARY, D. BASSEUX, G. TRANNIN, D. DELEPLACE, M. LALISSE, J. VASSEUR, M. POUILLAUDE, J. DESCAMPS, A. PREVOST, J.L. CANDAT, L. GUISE.

Mme G. WATSON, absente et excusée, a été suppléée par M. M. CANONNE,  
M. B. CAILLE, absent et excusé, a été suppléé par Mme G. THUEUX,  
M. B. DOBOEUF, absent et excusé, a été suppléé par M. M. LEROY,  
M. J.C. MAYEUX, absent et excusé, a été suppléé par M. A. DRUCBERT,  
M. J.L. TABARY, absent et excusé, a été suppléé par M. F. DERUE,  
M. D. DELEPLACE, absent et excusé, a été suppléé par M. D. PORET,  
M. J. VASSEUR, absent et excusé, a été suppléé par M. J.Y. HARMEGNIES,  
M. M. POUILLAUDE, absent et excusé, a été suppléé par M.J.P. LEBRET,  
M. A. PREVOST, absent et excusé, a été suppléé par M. Th. ROUCOU,  
M. L. GUISE, absent et excusé, a été suppléé par M. J.M. DEMAILLY,

Mme V. THIEBAUT, absente et excusée, a donnée pouvoir à M. B. DE REU,  
Mme N. BOUBET, absente et excusée, a donnée pouvoir à M. G. DUE,  
Mme F. DEHON, absente et excusée, a donnée pouvoir à M. Ch. HEMAR,  
M. J.F. LALY, absent et excusé, a donné pouvoir à M. H. COPIN,  
M. P. COLLE, absent et excusé, a donné pouvoir à M. C. AUDEGOND,  
M. F. SELLIER, absent et excusé, a donné pouvoir à M. G. DUE,  
M. M. FLAHAUT, absent et excusé, a donné pouvoir à M. J.P. LORENT,  
M. M. LALISSE, absent et excusé, a donné pouvoir à M. G. BOURY.

**Objet** : Travaux de réfection des sols en résine de la piscine Oxygène du Seuil de l'Artois à Bapaume et demande de subvention.

La séance ouverte, Monsieur le Président souligne que l'intercommunalité est compétente dans la gestion des équipements sportifs d'intérêt communautaire. À ce titre, la Piscine Oxygène du Seuil de l'Artois de Bapaume a été reconnue d'intérêt communautaire.

Monsieur le Président rappelle que cet équipement, ERP de type X de 4ème catégorie est un bâtiment divisé en 2 grandes parties :

- Une zone incluant un hall d'accueil, des vestiaires, des douches, des sanitaires, des réserves et un bureau pour les MNS,
- Un bassin d'apprentissage de la natation entouré de plages.

Monsieur le Président indique que cet établissement accueille chaque année un peu plus de 50 000 baigneurs dont 25 000 scolaires en provenance des écoles, collèges et lycées du territoire.

Monsieur le Président évoque ensuite les problèmes rencontrés de façon récurrente avec le sol des plages et des vestiaires qui a été réalisée en résine antidérapante. Cette résine s'est usée avec le temps et présente à certains endroits des décollements et des fissures qui rendent le sol dangereux et nécessitent des réparations à intervalles réguliers pendant les périodes de vidange par une entreprise spécialisée.

Monsieur le Président propose d'envisager une opération de réfection de la totalité des plages autour du bassin et sur l'ensemble de la zone vestiaires pendant la période de vidange de l'été 2020 en profitant de la fermeture technique au mois de juin située à la fin de la période scolaire et avant les activités estivales.

Monsieur le Président indique qu'un premier chiffrage de cette opération représente un coût estimatif de travaux de 63 000 € HT, aléas compris à hauteur de 5% sur lequel l'intercommunalité est susceptible de recevoir une subvention de 25 %.

Le plan de financement de cette opération se résume de la façon suivante :

<i>Dépenses</i>	<b>Montant H.T.</b>	<i>Ressources</i>	<b>Montant H.T.</b>	<i>Taux</i>
Acquisition immobilière/foncière*		-DETR -DSIL -Etat (autres)	15 750,00 €	25 %
<u>Travaux (à détailler)</u>				
Réfection des sols en résine de la piscine intercommunale	60 000,00 €			
Aléas et imprévus (5 %)	3 000,00 €			
<u>Autres (honoraires)</u>				
Maîtrise d'œuvre				
<b>Coût total de l'opération</b>	<b>63 000,00 €</b>	Sous-total	<b>15 750,00 €</b>	<b>25,00 %</b>
		-Fonds propres -Emprunts -Crédit-bail	47 250,00 €	75,00 %
		Sous-total	<b>47 250,00 €</b>	<b>75,00 %</b>
<b>TOTAL</b>	<b>63 000,00 €</b>	<b>Total</b>	<b>63 000,00 €</b>	<b>100,00 %</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- d'approuver les travaux de réfection des sols en résine de la piscine Oxygène du Seuil de l'Artois à Bapaume,
- de solliciter sur les dépenses éligibles le soutien de l'Etat au titre de la DETR,
- de prévoir les crédits nécessaires pour les travaux de réfection des sols en résine de la piscine Oxygène du Seuil de l'Artois,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire les jour, mois et an que susdits.

Pour extrait conforme.

*Certifié et rendu exécutoire par affichage  
le 10 décembre 2019 et transmission  
en Préfecture.*

*Le Président,*

**Jean-Jacques COTTEL**

**2019-150 du 10/12/2019**

*Travaux Sol Piscine  
DETR 2020*



*Le Président,*

**Jean-Jacques COTTEL**

